

Le dispositif Prescri'mouv

Le dispositif Prescri'mouv vise à améliorer la santé et la condition physique des patients adultes vivant avec une ou plusieurs maladies chroniques grâce à la pratique d'une activité physique sur prescription médicale.

Il s'adresse aux personnes adultes* atteintes :

- d'une affection de longue durée (ALD30)
- d'obésité (IMC > 30)
- de troubles persistants suite à une infection au Covid
- de troubles musculo-squelettiques



L'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif Prescri'mouv est pris en charge financièrement par l'Agence Régionale de Santé. Seule la pratique d'une activité physique réalisée au sein d'une structure (publique ou privée) peut nécessiter une participation financière du bénéficiaire dont le montant est défini par chaque structure.

Appelez le 03 52 62 64 37 pour prendre connaissance des possibilités de participation financières possible !

* Le dispositif ne concerne pas les personnes souffrant de limitations fonctionnelles sévères.

Un dispositif sur tout le territoire

Prescri'mouv couvre le territoire Grand Est et s'appuie sur des partenariats tissés avec des structures compétentes et reconnues qui proposent une offre locale en activité physique. Cette offre est coordonnée par 5 réseaux de professionnels.



EN SAVOIR PLUS N° UNIQUE EN GRAND EST 03 52 62 64 37
> prescimouv-grandest.fr



Grand Est

PRESCRI' m@uv

Bouger plus pour vivre mieux !



71 AVANCE - APS Grand Est - 03/2025 - Crédits photos : Adobestock / iStockphoto.



Un accompagnement à la carte

Le dispositif Prescri'mouv permet aux patients de reprendre une activité physique en toute sécurité.

3 ÉTAPES ESSENTIELLES POUR UNE PRISE EN CHARGE COMPLÈTE

ÉTAPE 1

Présentation du dispositif par le médecin traitant au décours d'une consultation et prescription de l'activité physique.

ÉTAPE 2

Prise de contact par le patient avec l'intervenant Prescri'mouv le plus proche de chez lui via le numéro unique et réalisation d'un bilan initial Prescri'mouv visant à évaluer sa condition physique et son état motivationnel.

ÉTAPE 3

Mise en place d'un accompagnement personnalisé pour faciliter la reprise d'une activité physique adaptée à l'état de santé et aux envies du patient. Dans ce cadre et selon les résultats du bilan initial, des séances d'APA peuvent notamment être proposées avant d'envisager une orientation vers un créneau d'activité physique ou une pratique autonome.



ÉTAPE 1

PRESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE PAR LE MEDECIN

ÉTAPE 2

RÉALISATION D'UN BILAN INITIAL PRESCRI'MOUV

ÉTAPE 3

ORIENTATION VERS UN MODE DE VIE PLUS ACTIF

Nécessité d'accompagner la reprise d'une activité physique

Jusqu'à 12 séances d'APA* pour une reprise progressive

ET/OU

Un bilan supplémentaire pour refaire le point si nécessaire

ET/OU

Un appel téléphonique pour mobiliser et motiver le patient

Présence de critères favorables à la reprise d'une activité physique

Orientation vers un créneau d'activité physique labellisé PM

OU

Orientation vers un créneau d'activité physique de droit commun

ET/OU

Orientation vers une pratique autonome et non encadrée

*Activité Physique Adaptée (APA) : mouvements corporels produits par les muscles squelettiques, basée sur les aptitudes et les motivations des personnes ayant des besoins spécifiques qui les empêchent de pratiquer dans des conditions ordinaires.

LE MÉDECIN PRESCRIPTEUR AU CŒUR DE LA PRISE EN CHARGE

Le médecin est l'acteur pivot du dispositif. Son rôle est fondamental. C'est lui qui juge de l'indication d'une activité physique adaptée, pour son patient. Il est associé au suivi de son patient tout au long de sa prise en charge.

Rendez-vous sur le site internet du dispositif pour télécharger tous les documents utiles (prescription type, guide de l'orienteur etc.)

DES PROFESSIONNELS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUALIFIÉS

Tous les professionnels intervenant dans le dispositif sont formés à la prise en charge de malades chroniques. Ils sont en capacité d'assurer des accompagnements spécifiques adaptés aux besoins de chaque patient. Selon son profil, le patient peut également être orienté vers un créneau d'activité physique labellisé Prescri'mouv, gage de qualité.